



Doc. 100

25 août 1950

Extension de la Sécurité sociale aux ressortissants d'autres pays

Conclusions¹

Assemblée parlementaire

1. Recommandation adoptée le 24 août 1950 en conclusion du débat sur le rapport de la commission des Questions sociales

L'Assemblée Consultative,

Considérant que, lors de sa troisième session, le Comité des Ministres a décidé de charger un Comité d'experts en matière de Sécurité sociale d'étudier les problèmes posés par l'extension, à tous les États membres, de la convention multilatérale de Sécurité sociale conclue le 7 novembre 1949 entre les Puissances signataires du Pacte de Bruxelles,

A pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport du Comité d'experts qui s'est réuni à Strasbourg du 15 au 17 juin 1950, approuvé par le Comité des Ministres et sur lequel celui-ci a appelé l'attention de l'Assemblée,

Mais demande à être associée plus étroitement à l'étude de ces problèmes et à être tenue au courant des résultats obtenus,

Affirme de nouveau son complet accord avec les principes qui ont inspiré ces initiatives,

Recommande aux États membres de poursuivre leurs efforts en vue d'étendre l'application de leur système de Sécurité sociale aux ressortissants de tous les États membres du Conseil de l'Europe, à l'exemple de ce qui a été fait dans le cadre du Traité de Bruxelles.

1. Voir Doc. 82, Rapport.

